

*Le dixième Article est pareillement relatif à cette autre accusation : la sainte sévérité de la Morale Evangelique éternée, les Loix les plus communes & LES PLUS INDISPENSABLES dans l'administration du Sacrement de Penitence contredites OUVERTEMENT : & c'est pourquoi les Auteurs de ces Articles demandent un correctif & une réparation aussi publics que le crime même, par lequel ces Loix si indispensables ont été selon eux contredites ouvertement.*

*L'onzième Article est jugé nécessaire par ces mêmes accusateurs pour faire croire que la Bulle insinuoit de mauvais principes sur ce point, & qu'ils ont été bien fondez à dire que cette Bulle ALIENOIT DE PLUS EN PLUS l'esprit des nouveaux réunis, qui croyoient que le Pape avoit voulu interdire aux Fideles la lecture des Livres saints.*

*Enfin par le douzième Article, ils ont voulu persuader que le Pape a reconnu que la censure prononcée par la Bulle, donnoit effectivement lieu aux entreprises les plus criminelles & les plus exécrables contre les Rois; que c'est ce qui a mis Sa Sainteté dans la nécessité indispensable de donner à cette Bulle l'explication ou plutôt le correctif contenu dans ce douzième Article, & que par cette démarche, ce Pontife est censé avouer que cette Constitution donnoit effectivement atteinte aux maximes d'où dépend le soutien de l'Etat, & la sûreté de la Personne sacrée de nos Rois, & que par elle les principes d'où dépendent & la sûreté des Rois & la tranquillité des peuples, avoient été attaquez & presque DETRUIITS.*

*Rien n'est donc plus évident que le pernicieux dessein de ces accusateurs de la Bulle qui tend indubitablement à autoriser leurs horribles calomnies contre ce Decret Apostolique, & à le rendre odieux*